



# Achetez les produits recyclés par l'AIVE !

## Le compost vert

L'AIVE composte chaque année 40.000 tonnes de déchets verts provenant des parcs à conteneurs.

Pour garantir un produit de qualité, de nombreux contrôles (montée en température, maturité, ...) sont effectués tout au long du processus de compostage.

Après 3-4 mois de maturation, le compost est affiné, puis stocké en lot de 1.000 tonnes.

Un échantillon de chaque lot est analysé par un laboratoire agréé pour garantir la conformité du compost. Il peut alors être proposé à la vente, en sacs ou en vrac.

### Le compost vert est en vente :

- en sac de 40 litres (3 euros) dans tous les parcs à conteneurs ;
- en vrac (pour les plus grosses quantités) au départ des installations de l'AIVE à Habay. Le prix varie en fonction des quantités commandées.

### Les intérêts du compost vert :

- il favorise la croissance des plantes ;
- il améliore aussi la structure du sol.

Mais attention, le compost doit toujours être utilisé en mélange avec de la terre, du sable ou du terreau : 1/3 de compost, 2/3 de substrats. Pur, le compost risque de « brûler » les semis ou les plantes.

Infos ? [guy.schmitz@idelux-aive.be](mailto:guy.schmitz@idelux-aive.be)

## Les concassés recyclés

Chaque année, 40.000 tonnes de déchets inertes sont collectées dans les parcs à conteneurs de l'AIVE. Depuis 2005, ils sont concassés et criblés pour devenir un matériau de sous-fondation.

Les concassés recyclés de l'AIVE répondent aux critères de qualité de la certification « CE2+ ». Ils répondent donc aux exigences du cahier des charges technique « Qualiroute ».

### Les concassés sont en vente :

A Habay et à Tenneville au prix de 5 euros TVAC, la tonne.

Infos ? [christophe.arnould@idelux-aive.be](mailto:christophe.arnould@idelux-aive.be)

## Vive les circuits courts...

Triés par les citoyens dans les parcs à conteneurs, recyclés par l'AIVE sur ses sites de traitement des déchets, il ne reste plus qu'à utiliser ces produits recyclés chez nous.

Quoi de mieux que ces circuits courts : ils cumulent les avantages économiques et environnementaux dans l'intérêt des communes, des entrepreneurs et des citoyens.